

PRINCIPES D'ATTRIBUTION DES GREFFONS RENAUX

M. GODIN - CHU ROUEN -

11/04

PRINCIPES D'ATTRIBUTION DES GREFFONS RENAUX

Arrêté du 6 Novembre 1996

Arrêté du 30 Août 2002

Arrêté du 2 Juin 2004

■ **Etablissement français des Greffes** chargé d'appliquer les règles de répartition

■ **Echelons**

- local
- interrégional
- national
- international

11/04

Etablissement français des Greffes Inter régions



PRINCIPES D'ATTRIBUTION DES GREFFONS RENAUX

- I.** Attributions des greffons
- II.** Collège d'experts / FAG
- III.** Priorités d'attribution
- IV.** Greffe simultanée d'organes différents

PRINCIPES D'ATTRIBUTION DES GREFFONS RENAUX

I. Attributions des greffons

Attribution

- ➔ locale **puis**
- ➔ interrégionale (*règles interrégionales*) **puis**
- ➔ nationale (*appariement HLA DR >B >A puis date d'inscription*)
- ➔ Isogroupe ABO **sauf**
 - patient **prioritaire**
 - patient **avec très faible FAG** (dérogation Collège d'experts)

11/04

PRINCIPES D'ATTRIBUTION DES GREFFONS RENAUX

II. Collège d'Experts EfG

Avis sur inscription

- Urgence Nationale
- Priorité nationale immunisé / Difficulté d'accès à la greffe
- Priorité régionale immunisé / Difficulté d'accès à la greffe
- Dérogation pédiatrique
- Dérogation isogroupe

11/04

PRINCIPES D'ATTRIBUTION DES GREFFONS RENAUX

II. Facilité d'accès à la greffe

**Indicateur de facilité d'accès
à la greffe (FAG)**

11/04

PRINCIPES D'ATTRIBUTION DES GREFFONS RENAUX

Difficulté d'accès à la greffe dépend

- De la pénurie qui peut varier d'une région et d'une équipe à l'autre
- De la rareté de son groupe sanguin
- De la rareté de son phénotype HLA
- De son immunisation.

11/04

PRINCIPES D'ATTRIBUTION DES GREFFONS RENAUX

Indicateur de Facilité d'Accès à la Greffe (FAG)

- **Calcul du nombre de donneurs potentiels sur les 5 dernières années, avec lesquels le receveur a présenté au plus trois incompatibilités HLA.**
- **Calcul par inter-région**
- **Prise en compte des antigènes interdits**
- **En isogroupe et groupe compatible**
- **Information disponible pour chaque patient dès son inscription**

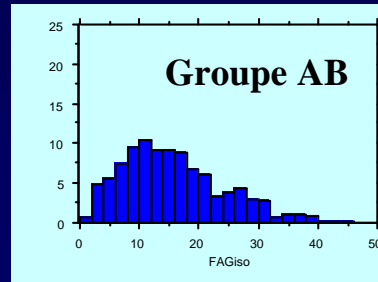
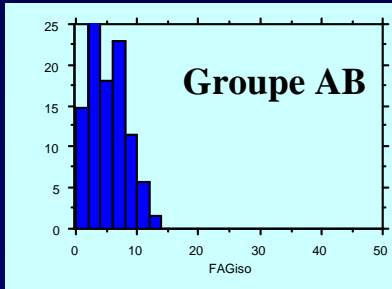
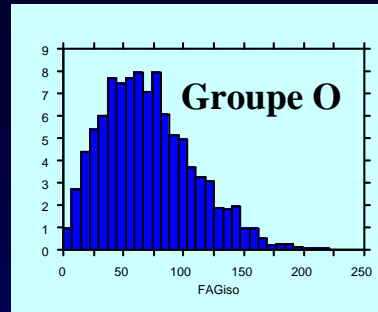
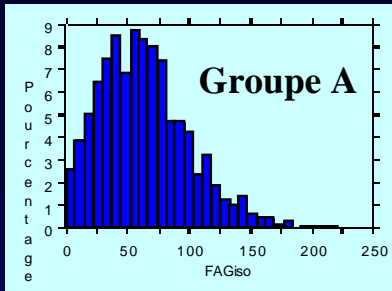
11/04

PRINCIPES D'ATTRIBUTION DES GREFFONS RENAUX

Les patients difficiles à greffer peuvent bénéficier

- **d'une priorité d'attribution**
et/ou
- **d'une dérogation de groupe**

11/04



PRINCIPES D'ATTRIBUTION DES GREFFONS RENAUX

Priorité ou dérogation

- Receveurs avec un FAGiso inférieur aux seuils correspondant aux premiers percentiles:
 - $FAGO \leq 8$ pour le groupe 0
 - $FAGA \leq 3$ pour le groupe A
 - $FAGB \leq 2$ pour le groupe B
 - $FAGAB \leq 1$ pour le groupe AB

PRINCIPES D'ATTRIBUTION DES GREFFONS RENAUX

III. Priorités d'attribution

1° Urgences

2° Enfants de moins de 16 ans

3° Patients avec faible possibilité d'obtenir un greffon

11/04

PRINCIPES D'ATTRIBUTION DES GREFFONS RENAUX

III. Priorités d'attribution

1° Urgences:



PRIORITE NATIONALE
(Collège d'experts)

11/04

PRINCIPES D'ATTRIBUTION DES GREFFONS RENAUX

III. Priorités d'attribution

2° Enfants de moins de 16 ans

■ à l'échelon national pour greffons de donneurs de moins de 16 ans

■ à l'échelon interrégional pour greffons de donneurs de moins de 30 ans

NB: Certains patients de plus de 16 ans (retard staturopondéral) Peuvent bénéficier de dérogation (Collège d'experts)

11/04

PRINCIPES D'ATTRIBUTION DES GREFFONS RENAUX

III. Priorités d'attribution

3° Patients avec faible possibilité d'obtenir un greffon

A) Hyperimmunisés

- dont un serum a **Ac anti HLA $\geq 80\%$**
- ayant des **Ag permis** déterminés
- **incompatibilité = 0**



REIN + Matériel pour X match

Hyperimmunisé A ou B peut recevoir un rein O

Hyperimmunisé AB peut recevoir un rein O, A ou B

11/04

PRINCIPES D'ATTRIBUTION DES GREFFONS RENAUX

III. Priorités d'attribution

3° Patients avec faible possibilité d'obtenir un greffon

B) Hyperimmunisés

- dont un serum a **Ac anti HLA ≥ 80 %**
- **pas plus d'UNE incompatibilité**



PRIORITE NATIONALE

Hyperimmunisé A ou B peut recevoir un rein O

Hyperimmunisé AB peut recevoir un rein O, A ou B

11/04

PRINCIPES D'ATTRIBUTION DES GREFFONS RENAUX

III. Priorités d'attribution

3° Patients avec faible possibilité d'obtenir un greffon

C) Immunisés avec

- **Ac anti HLA ≥ 5 %**
- **incompatibilité = 0**



PRIORITE NATIONALE

11/04

PRINCIPES D'ATTRIBUTION DES GREFFONS RENAUX

III. Priorités d'attribution

3° Patients avec faible possibilité d'obtenir un greffon

D₁) Immunisés avec

■ $5\% \leq \text{Ac anti HLA} \leq 79\%$

et/ou

D₂) Malades avec **très faible FAG**



*PRIORITE NATIONALE ou
INTERREGIONALE (Collège d'experts)*

11/04

PRINCIPES D'ATTRIBUTION DES GREFFONS RENAUX

IV. Greffe simultanée d'organes différents

1. Cœur - poumon + rein
2. Poumon + rein
3. Cœur + rein
4. Foie + rein



Règles de répartition de l'organe dont la durée d'ischémie est la plus courte

11/04

PRINCIPES D'ATTRIBUTION DES GREFFONS RENAUX

→ Greffon pancréatique

Local

Rein + Pancréas
ou
Pancréas seul
ou
Ilots

Interrégional

Rein + Pancréas *

Pancréas seul

Ilots

National

Rein + Pancréas *

Pancréas seul

Ilots

* Receveurs

- première greffe
- sans AC anti HLA
- ≤ 45 ans